



Ville d'Osny

Procès-Verbal du Maire
Jean-Michel LEVESQUE



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 24 avril 2013
à 20 H 30

Chapelle du Château de Grouchy

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 24 avril 2013**

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - VILLE D'OSNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du mercredi 24 avril 2013.

Le vingt-quatre avril deux mille treize à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le dix-sept avril deux mille treize s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel LEVESQUE, M. Jean-Claude PINQUET, Mme Nicole SIEPI, Mme Jacqueline SEGUIN, Mme Murielle DUFLOS, Mme Chantal DARDELET, M. Gwénohé JOSSE, M. Laurent ACHITE-HENNI, M. Christian GOURMELEN, Adjoints.

M. Jean BISEAU, M. Bernard VERMANDEL, M. Maurice DESCAMPS, Mme Maryse GINGUENÉ, M. Jean LABBE, Mme Laurence TEREKENKO, Mme Barbara DUMAS, M. David AIME, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Jeannine VATIN, M. Marcel LALLIOT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Anne MOLLARD MINANGOY, M. Jean-Marc SEGURA, Mme Marie-Thérèse GROSMAITRE, M. Pascal-Eric LALMY, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Marie-Cécile JOACHIM	à	Mme Nicole SIEPI
Mme Anne-Marie BESNOUIN	à	Mme Murielle DUFLOS
Mme Audrey TAMBORINI	à	M. Laurent ACHITE-HENNI
Mme Maryvonne CARPENTIER	à	M. Jean-Claude PINQUET
Mme Anne-Claire DEFOSSEZ MINANGOY	à	Mme Anne MOLLARD -

ABSENTS :

M. Maurice CZARNECKI
M. Mouhamadou Mustapha SECK
Mme Wilmitte GERVAIS

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Jean LABBE

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 AVRIL 2013**

SOMMAIRE

Commission urbanisme :

2013.57 FONCIER - PROMESSE DE VENTE ET CESSIION DES PARCELLES AI N°98,287, 290, 336, 337, 388, 464, 535, ET AI P N° 508 POUR ENVIRON 860 M², RUE PASTEUR ET RUE WILLIAM THORNLEY, A KAUFMAN & BROAD - CONSTRUCTION DE 109 LOGEMENTS EN ACCESSION ET 28 LOGEMENTS SOCIAUX.

2013.58 FONCIER - OPERATION THORNLEY II- 2 RUE PASTEUR- PARCELLE AI P N° 508 POUR ENVIRON 58 M² – PROMESSE UNILATERALE DE VENTE ET CESSIION GRATUITE AU LOGEMENT FRANCILIEN – CONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS SOCIAUX.

2013.59 URBANISME - AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA CREATION D'UN LOTISSEMENT SUR LA PARCELLE AI N°508, SITUEE 2 RUE PASTEUR.

2013.60 FONCIER - QUARTIER DE LA RAVINIERE - EXTENSION DE LA MAISON DE QUARTIER : ACQUISITION DE LA PARCELLE AV N°61 P POUR UNE EMPRISE DE 35 M² - CREATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT ET D'UN TROTTOIR, RUE DES COMMERCES : ACQUISITION DE LA PARCELLE AV N°61 P POUR UNE EMPRISE DE 127 M².

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 24 avril 2013**

M. le Maire : Messieurs, Mesdames, bonsoir et bienvenue à ce conseil municipal, qui je le suppose, ne sera pas très long puisque nous avons trois points à l'ordre du jour. Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'en ajouter un quatrième qui a été mis sur table : il s'agit en effet, d'une erreur matérielle sur la numérotation d'une parcelle, que nous sommes contraints de régulariser et de vous soumettre, à nouveau, ce soir. Cela concerne l'extension de la Maison de Quartier de la Ravinière, sachant que pour ces travaux nous avons des subventions qui devraient pouvoir nous être attribuées. Nous devons donc délibérer pour pouvoir prétendre à ces subventions. Donc, si vous en êtes d'accord, je vous propose de la passer en fin de séance. - Acquiescement de l'Assemblée - .

Je déclare la séance ouverte et je demande à M. PINQUET de bien vouloir procéder à l'appel.

M. Jean LABBE est nommé secrétaire de séance.



M. le Maire : Je vais donner la parole à M. GOURMELEN car ce sont des questions d'urbanisme qui portent sur le projet « Thornley II ». Nous allons notamment rappeler le périmètre et la construction de ces logements que nous avons évoqués lors de la commission d'urbanisme du 12 avril 2013. Les trois points sont liés, je passe la parole à notre rapporteur M. GOURMELEN.

2013.57 FONCIER - PROMESSE DE VENTE ET CESSIION DES PARCELLES AI N°98,287, 290, 336, 337, 388, 464, 535, ET AI P N° 508 POUR ENVIRON 860 M², RUE PASTEUR ET RUE WILLIAM THORNLEY, A KAUFMAN & BROAD - CONSTRUCTION DE 109 LOGEMENTS EN ACCESSION ET 28 LOGEMENTS SOCIAUX

2013.58 FONCIER - OPERATION THORNLEY II- 2 RUE PASTEUR- PARCELLE AI P N° 508 POUR ENVIRON 58 M² – PROMESSE UNILATERALE DE VENTE ET CESSIION GRATUITE AU LOGEMENT FRANCILIEN – CONSTRUCTION DE 28 LOGEMENTS SOCIAUX

2013.59 URBANISME - AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA CREATION D'UN LOTISSEMENT SUR LA PARCELLE AI N°508, SITUEE 2 RUE PASTEUR.

Rapporteur : M. GOURMELEN

M. le Maire : Merci M. GOURMELEN. Ces dossiers ont été étudiés lors de la commission d'urbanisme, M. LALMY.

M. LALMY : M. le Maire, mes chers collègues, M. l'Adjoint au Maire, vous nous proposez donc de céder ce soir des terrains à Kaufman & Broad pour qu'ils y construisent 109 logements en accession et 28 logements sociaux au profit du Logement Francilien. En réunion de commission, vous nous avez fait effectivement une très belle présentation, très détaillée, bien entendu, nous sommes tous conscients ici qu'il faut construire des logements pour permettre aux jeunes de se loger, mais aussi pour débloquent enfin sur Osny un véritable parcours résidentiel qui manque et qui empêche un certain nombre de nos concitoyens de pouvoir au fil de leur vie évoluer à l'intérieur du territoire communal. Certains étant obligés d'aller chercher ailleurs le logement qu'ils ne trouvent pas à Osny. La question de fond sur ce dossier est donc, d'abord, de savoir s'il répond aux exigences d'un parcours résidentiel et la deuxième question qu'il soulève aussi, est celle de l'avenir de notre patrimoine et de l'évolution du centre-ville. Il y a, en effet, quelque chose d'assez paradoxal à avoir nommé ce programme « Thornley » alors qu'il a pour conséquence de faire disparaître les dernières traces du passage des Impressionnistes à Osny. D'ailleurs, j'avais déjà évoqué le sujet au moment du programme Aquaverde. Permettez-moi, donc, de revenir d'abord sur le premier point, la question du parcours résidentiel. La situation est actuellement bloquée sur la commune, c'est le résultat d'une politique d'urbanisme qui a consisté, en priorité, à favoriser pendant de longues années le logement individuel et pavillonnaire, ce qui a évincé de la commune certaines catégories de population, d'âge et de revenu. Contraint par le P.L.H., vous tentez, quand même, de rectifier les déséquilibres en construisant des logements collectifs chaque fois que vous trouvez un terrain pour le faire. Vous parlez d'accession à la propriété alors qu'en réalité on sait très bien que, dans quelques années, ce sera surtout du logement locatif privé avec des bailleurs qui loueront des appartements. Or, le logement locatif privé habituellement conçu comme un trait d'union entre le logement social et la propriété individuelle n'assume plus son rôle de pivot du parcours résidentiel. Certes, il permet toujours de répondre aux besoins de populations diverses en raison de ces caractéristiques spécifiques, notamment par la petite taille des appartements. Toutefois, il accueille surtout des personnes évincées de l'accession à la propriété et des ménages qui, bien qu'éligibles au logement social, ne peuvent y accéder. Avec la hausse des loyers sur une période récente, les prix du logement ancien ont doublé en France depuis 25 ans d'après le Centre d'analyses stratégiques. Les ménages n'ont pu se maintenir dans leur location privée qu'au prix d'un effort financier substantiel. Au final, le retard est tel, à Osny, que vos projets ne permettent malheureusement pas de débloquent le parcours résidentiel car il n'y a pas de vision d'ensemble, il n'y a pas de vision stratégique en matière d'urbanisme. De plus, la construction de ce programme va contribuer à accentuer les déséquilibres dans le centre-ville où il y a déjà de grandes difficultés pour se stationner, vous l'avez vous-même évoqué en commission. Vous nous proposez donc maintenant de continuer à densifier ce centre-ville. Je suis assez dubitatif sur les affirmations que vous avez eues selon lesquelles vous comptez exproprier les « Pères Polonais » pour construire un parking. De mémoire, des promesses avaient été faites aux commerçants et notamment au président de leur association sur le fait que les parkings d'Aquaverde seraient en partie ouverts pour que les gens puissent se stationner là-bas et aller faire leurs courses. Nous avons constaté qu'ils sont totalement privatisés désormais. Ce qui m'inquiète le plus, c'est la disparition du vieil Osny. Vous avez engagé la commune dans l'Association Eau et Lumière, j'ai d'ailleurs

ici une copie de l'inf'Osny de février 2011 dans lequel la majorité est très satisfaite de ce projet qui vise à faire inscrire un certain nombre de villes au patrimoine de l'Unesco, comme étant des villes dans lesquelles les Impressionnistes ont laissé des traces. Effectivement Osny et le quartier, en particulier où vous comptez construire ce projet, est présent dans de nombreuses œuvres notamment des œuvres de Gauguin, de Pissarro, et aussi un tableau d'Alexandre Veron que l'on a déjà eu l'occasion de voir lors d'une réunion que vous avez organisée. Je regrette donc sincèrement que votre politique de préservation du patrimoine artistique de la ville se résume essentiellement au musée William Thornley qui est d'ailleurs un très beau musée, je suis très heureux qu'il soit là, qui bientôt ne sera plus que le témoin muet d'un passé historique totalement disparu. Tout cela hypothèque gravement nos chances de voir Osny, un jour, inscrit au patrimoine de l'Humanité alors que c'est vous qui avez engagé la démarche car, comme vous le savez M. le Maire, le mouvement artistique impressionniste a cette caractéristique d'associer les œuvres réalisées aux sites qui ont servi de sources d'inspiration. Les œuvres et les sites sont comme des miroirs indissociables. C'est donc dans l'art pictural, le seul mouvement artistique où les œuvres et les lieux d'inspirations forment un tout. Enfin, le secteur que vous proposez de bétonner, je rappelle d'ailleurs qu'à d'autres époques vous avez accusé d'autres Maires de l'Agglomération d'être des bétonneurs, est particulièrement fragile. Vous avez vous-même reconnu en commission que la sente de la Ferme de la Groue nécessite des travaux de consolidation mais, en plus, vous ne pouvez pas ignorer que le secteur est très humide, puisque c'est du coteau que venait l'eau qui alimentait par le passé les cressonnières dans le parc de Busagny. Je vous rappelle également que les ouvriers qui ont construit la résidence Aquaverde avaient découvert de l'eau. Quand les ouvriers ont fait le chantier on a quand même eu une foreuse de 70 tonnes qui a failli s'effondrer parce qu'ils sont tombés sur des sources et il a fallu aller chercher une grue de plus de 200 tonnes pour relever la foreuse en août 2011. Donc la présence d'eau n'est pas une vue de l'esprit. Je m'interroge donc très sérieusement sur les conséquences des travaux, notamment sur les maisons du voisinage, avec les mouvements de terrains et les vibrations des engins. Comme vous pouvez le constater, mes motifs de réserve pour ce projet sont nombreux, je ne peux donc pas le voter en l'état c'est pourquoi je vais donc m'abstenir. C'est une abstention désapprouvée et je suis conscient qu'il faut du logement mais je ne pense pas que c'est comme cela qu'il faille le faire d'autant plus que nous n'avons pas évoqué non plus la question de la qualité environnementale ou de la basse consommation sur ces logements mais, peut-être, que là vous pouvez m'éclairer. Merci M. le Maire.

M. le Maire : Je vais commencer à répondre mais je pense qu'il y aura d'autres réponses qui vous seront données. Vous nous reprochez de ne pas construire de logements et vous nous reprochez de bétonner. Je tiens à rappeler que nous avons, depuis quelques années, des programmes à taille humaine tels que Antika, Aquaverde, le Square des Artistes et aujourd'hui ce futur projet. Ce sont tous des projets d'une centaine de logements. Sur la question de la disparition des paysages impressionnistes, je vous rappelle que dans ce programme « Thornley II », nous préservons la maison que nous appelons « Pissarro » puisqu'il y a une enclave, assez importante, sur cette parcelle AI 508 et qui préservera ce bâtiment peint par Pissarro notamment. Quant à l'association « Eau et Lumière » je sais que nous continuons à adhérer à cette association qui a

été créée par la commune d'Argenteuil. Un dossier a été présenté il y a un peu plus de 18 mois maintenant à la Commission européenne avant de passer devant l'Unesco, mais malheureusement, il n'a pas été retenu. L'association organise également une exposition itinérante autour des Impressionnistes, essentiellement des Rives de Seine, que nous allons accueillir en 2014. Mais sachez que nous sommes toujours très présents dans cette association qui, effectivement, n'avance pas aussi vite que nous aurions pu le souhaiter. Maintenant, en ce qui concerne les logements, vous nous reprochez de ne pas en construire : je rappellerais simplement qu'au niveau du Plan Local de l'Habitat, nous sommes, aujourd'hui, parmi les bons élèves de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise. La commune d'Osny est devant des communes comme Saint-Ouen-l'Aumône ou Pontoise. Nous pourrions ne pas réaliser ce programme et toujours respecter notre Plan Local de l'Habitat tel qu'il a été défini puisque nous en sommes à un peu plus d'une centaine de constructions de logements par an en incluant des logements individuels et les opérations que je viens de rappeler. Concernant Les Pères Polonais, vous n'êtes pas sans savoir que pour construire un parking sur une de leurs parcelles, nous devons avoir une négociation avec eux : nous ne parlons pas à ce jour d'expropriation. Voilà j'ai donné quelques réponses, je pense que certains de mes collègues vont vouloir intervenir également. Mme Duflos.

Mme DUFLOS : Je voulais revenir, au préalable, sur la ville d'Osny. Osny est à l'origine un village de 3 500, 4 000 habitants, nous sommes passés d'un village à une ville de 17 000 habitants intégrée dans une communauté d'agglomération. Dans le passé, l'habitat collectif social, et je ne veux pas parler de « ghetto », était placé à l'extérieur des villes. Ce que l'on souhaite actuellement, c'est limiter l'étalement urbain parce que l'on veut conserver nos espaces agricoles et nos espaces boisés qui sont protégés. Ce que l'on veut également réintroduire, c'est de la mixité sociale, ce qui n'est pas une obligation pour la commune car notre seule obligation est de respecter un taux de logements sociaux. Pourtant, c'est ce que la Ville réalise, par exemple, en facilitant l'implantation de l'OPAC de l'Oise en centre-ville. Ainsi, à chaque fois maintenant que l'on a des programmes collectifs, et cela apparaîtra dans l'agenda 21, il y aura une mixité sociale et notamment dans le centre-ville, à proximité de la gare et des services.

M. le Maire : Comme le disait Mme Duflos, je vous rappelle, que plus de 50% du territoire de la commune sera préservé en espaces naturels et qu'il n'est pas question de les laisser à la construction. Nous préserverons ces espaces naturels tout comme nous préserverons l'hôtel de ville. Cela, aussi, est un élément très important du patrimoine, même si lors de l'avant dernière séance du conseil municipal, vous sous-entendiez que cet équipement coûtait beaucoup trop cher à notre commune et qu'il faudrait peut-être envisager de le gérer autrement. M. GOURMELEN.

M. GOURMELEN : J'ai pris quelques notes sur l'intervention de M. LALMY. Lorsqu'il nous dit que nous n'avons pas de vision d'ensemble, je voudrais lui rappeler qu'en 1971, nous dépendions de la structure d'aménagement de l'Etablissement Public. De plus, il n'y avait pas de POS, car les POS n'existaient pas à l'époque, puis, nous avions un Plan d'Occupation des Sols avant d'avoir un Plan Local d'Urbanisme. Il est vrai que nous étions une commune dite rurale à l'époque avec moins de 4 000 habitants en 1971. Nous savions parfaitement quel serait le développement urbanistique de la ville d'Osny. En 1990, lorsque Alain Richard a pris la présidence de la

ville nouvelle, le S.A.N. de Cergy-Pontoise, nous avons créé la ZAC du centre-ville qui concernait les opérations autour du Square des Artistes avec près de 600 logements. Cette ZAC a été dissoute à la demande de la commune d'Osny en accord avec la ville nouvelle parce qu'elle nous aurait obligé à avoir la maîtrise foncière des terrains de cette ZAC et que nous savions que nous ne pourrions pas porter l'intégralité du foncier de cette opération. Nous savions donc très bien, en 1990, quel serait le devenir de ce quartier. Concernant les parcelles des Pères Polonais, « vous ne savez pas si cela se fera ... » : nous avons mis plus de 10 ans pour négocier la possibilité que le Promoteur puisse acheter les parcelles pour la réalisation des Florianes et de la résidence de l'OPAC de l'Oise. Vous disiez, également, au sujet des exigences et des réponses à la demande concernant la qualité des logements, qu'il n'y a pas eu de perspectives d'avenir ! Dois-je vous rappeler que l'opération Aquaverde s'est vendue sur plan en trois week-end et de nombreux Osnysois se sont portés acquéreurs. Il en est de même pour l'opération Meunier Promotion. Je crois savoir, également, que sur la Chaussée Jules César l'opération qui est en cours de réalisation s'est également assez bien vendue, et ce, dans un contexte immobilier difficile. Sur le comblement des déficits des logements sociaux, je dois dire que nous avons toujours été dans le minimum avant la Loi S.R.U. qui était de 20% et que nous maintenons ce quota maintenant dans toutes les opérations. Dans les dernières opérations, nous avons des deux pièces pour les jeunes et des logements sociaux. Concernant la disparition du vieil Osny, il faut l'avoir connu ! Le vieil Osny était strictement limité à la rue Aristide Briand avec l'église, aux abords de la Viosne, et à la colonne Lameth. J'ai connu la rue de Génicourt et la rue de Livilliers en chemin de terre, nous avons fait au fil du temps en fonction de l'organisation de l'urbanisation un certain nombre d'améliorations ne serait-ce pour que cela corresponde à la demande des riverains. Sur la création d'un parking sur une parcelle des Pères Polonais, si la négociation n'aboutit pas, nous prendrons une D.U.P. via une demande auprès du Préfet. Pour la maison dite « Pissarro » et la disparition des vestiges des Impressionnistes, cette maison ne sera pas détruite et Dieu sait que cela nous a posé des problèmes, surtout au promoteur et à l'architecte : c'est le fameux terrain AI 508 que l'on est obligé de diviser en trois : 58 m² pour le logement social, 568 m² pour le promoteur Kaufman & Broad, et le reste pour un terrain qui va rester avec une maison dont on ne sait pas ce que l'on fera. Vous nous montriez des photos datant de 1900, nous sommes tout de même en 2013 aujourd'hui ! Il faut que les choses évoluent. Voilà M. le Maire ce que je voulais ajouter.

M. le Maire : Y-a-t-il d'autres interventions ? M. SEGURA.

M. SEGURA : Une petite question : vous convoquez ce conseil municipal en urgence, c'est mon sentiment, puisque ce n'était pas une date prévue, est-ce que vous pourriez nous en expliquer les raisons ?

M. le Maire : C'est une urgence relative, mais ce conseil était prévu il y a plus d'un mois de mémoire. Le Logement Français, auquel nous cédon les terrains gratuitement, a besoin d'une délibération de notre conseil municipal. Nous souhaitons leur céder 58m² supplémentaires conformément aux plans des architectes. Ainsi, on ne pouvait pas attendre le prochain conseil municipal de juin et notamment pour les demandes de subventions auprès de l'Etat.

M. SEGURA : Je suppose que dans le cadre de l'emprunt du bailleur, la commune va assurer une garantie. Il y a toujours une contrepartie de cette garantie d'emprunt.

M. le Maire : Oui tout à fait.

M. SEGURA : Et avez-vous une idée du nombre ?

M. le Maire : Nous aurons la gestion de 6 logements normalement. M. CAILLAUD.

M. CAILLAUD : Je voulais juste dire à M. LALMY que je ne pense pas qu'il soit au fait de ce que souhaitent les Osnysois. Ils ne désirent pas, je pense, une urbanisation comme à Cergy le Haut. Certains nouveaux arrivants viennent de Cergy, de Jouy-le-Moutier et viennent s'installer à Osny pour éviter toute cette urbanisation, ce béton qui n'est pas maîtrisé. A Osny, nous souhaitons une urbanisation maîtrisée. Etant tout seul, je pense que vous n'avez pas le temps de faire le tour de la ville et de bien connaître tous les Osnysois, à moins qu'il n'y ait une fusion avec vos collègues de gauche car je vois bien que vous avez l'air ce soir de défendre le futur ex Maire de Cergy qu'on aurait pu surnommer « le bétonneur ». Pourtant vous n'étiez pas dans ses petits papiers. Vous parlez aussi de défiscalisation immobilière : heureusement que ce dispositif existe afin de développer les programmes neufs.

M. SEGURA et M.CAILLAUD échangent des propos hors micro non enregistrés.

M. le Maire : Je vous propose de passer ces délibérations au vote : sur la promesse de vente qui porte sur les parcelles AI N°98,287, 290, 336, 337, 388, 464, 535, et AI P N° 508 pour la construction de 109 logements en accession et 28 logements sociaux, y a-t-il des votes contres, des abstentions ?

Pour ce qui est du point n°2, toujours rue Pasteur, parcelles 508 pour les 58 m² supplémentaires que nous cédon^s gratuitement au Logement Français, y a-t-il des votes contres, des abstentions ? Concernant l'autorisation d'une déclaration préalable pour la création d'un lotissement ? Je vous remercie pour ces trois délibérations qui sont adoptées à la majorité.

A LA MAJORITE, 7 abstentions, dont 4 du groupe de l'opposition « Une Ambition pour Osny », 2 du groupe de la majorité « Union pour la Ville d'Osny », 1 du groupe de l'opposition « Osny notre ville ».

M. le Maire : Pour le point n°4, je vais donner la parole à M. PINQUET : il s'agissait simplement d'une régularisation de numérotation de parcelle.

2013.60 FONCIER - QUARTIER DE LA RAVINIÈRE - EXTENSION DE LA MAISON DE QUARTIER : ACQUISITION DE LA PARCELLE AV N°61 P POUR UNE EMPRISE DE 35 M² - CREATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT ET D'UN TROTTOIR, RUE DES COMMERCES : ACQUISITION DE LA PARCELLE AV N°61 P POUR UNE EMPRISE DE 127 M².

Rapporteur : M. PINQUET

M ; le Maire : Des explications complémentaires ? Non, je soumetts cette délibération au vote ? Y a-t-il des votes contres, des abstentions ? Je vous remercie pour son approbation à l'unanimité.

A L'UNANIMITE

M. le Maire : Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

Séance levée à 22 H 10

Fait à Osny, le 18 septembre 2013.

Le Maire,




Jean-Michel LEVESQUE